



COMPTE RENDU

CPS-ICT

Campagne d'avancement 2020

22 juillet 2020

La CPS-ICT qui arbitrait la campagne d'avancement 2020 s'est tenue le 22 juillet 2020 sous la forme de deux commissions successives, une pour le collège IC-ICT et l'autre pour le collège T-ICT.

La délégation FO Défense était composée de Loic Flipo et Nathalie Evans.

Sommaire

- 1/ Préambule
- 2/ Réponses apportées aux déclarations liminaires (DL FO Défense en fin de document)
 - Volet Budgétaire
 - Autres volets
- 3/ Commission avancement collège IC-ICT
- 4/ Commission avancement Collège T-ICT
- 5/ Questions diverses

PREAMBULE

Concernant les éléments de gestion financière, à compter du 01/01/20 les AP seront les suivantes :

- **IC-ICT :**
 - **APS: 67 €**
 - **Trajectoires : dans l'enveloppe budgétaire allouée, une possibilité a été dégagée pour permettre de nouvelles mise en trajectoire d'une centaine de dossiers pour un montant unitaire de 200€ (brut mensuel)**
- **T-ICT :**
 - **APS 47 €**
 - **AP fixe : 25 €**
- **I-ICT & T-ICT : Revalorisation : dans l'enveloppe budgétaire allouée, une possibilité a été dégagée pour traiter une centaine de dossiers pour un montant unitaire de 200€ (brut mensuel)**

REPONSES APORTEES AUX DECLARATIONS LIMINAIRES (DL FO DEFENSE EN FIN DE DOCUMENT)

VOLET BUDGETAIRE :

La DGA a obtenu 5,79 millions € pour l'enveloppe budgétaire au titre des augmentations de la masse salariale 2020 au lieu des 7,6 millions € demandés.

La DGA est intervenue auprès de la DRHMD sur 3 axes :

- ⇒ Rattrapage de la sous-dotation 2019
- ⇒ Dotation du budget 2020 à hauteur de la demande : 7,6 millions €
- ⇒ Logique pluri-annuelle pour la gestion des ICT's

Conclusion : les 2 premiers points n'ont pas abouti, seul le dernier reste ouvert à discussion par la DRHMD.

Commentaire FO DEFENSE

Sans visibilité pluriannuelle et avec des budgets insuffisamment abondés, la DRHMD laisse la population ICT's dans la paupérisation installée et s'engage résolument vers des contractuels de « mission » qui prennent ou qui partent : situation grave pour les missions de la DGA qui s'inscrivent dans le long terme.

AUTRES VOLETS :

Délai de tenu des CPS recours :

Commentaire FO DEFENSE

Sur l'insistance de FO Défense, la DGA a pris acte de la mauvaise pratique concernant le timing

de la CPS recours sur les notations et s'est engagée à un traitement plus rapide de ceux-ci.

Process avenant :

Commentaire FO DEFENSE

FO Défense a une fois encore demandé l'allègement du process des avenants très mobilisateur en ressources et générateur de retard pour la mise en paiement. La DGA continue d'expliquer qu'il n'est pas possible de l'alléger plus par la dématérialisation.

Prime COVID :

Dans le contexte de la pandémie survenue au premier semestre, l'état a mis en place une prime COVID pour les personnels qui ont été mobilisés dans la continuité du ministère. Les contractuels qui répondent aux critères d'éligibilité de cette prime la toucheront.

Commentaire FO DEFENSE

Si FO Défense salue l'initiative de cette prime, sa modalité imposant 2% du personnel comme éligible est discriminatoire et démontre une fois de plus le pilotage par la finance.

COMMISSION AVANCEMENT IC-ICT

Le montant des mises en trajectoire (recalage salarial en vue d'un changement de position sous maxi trois ans) dégagé dans l'enveloppe financière de l'année sera de 200 €. Le montant des coups de pouce (recalage salarial en vue d'un changement de position au titre de la campagne en cours -2020- pas nécessairement précédé d'une trajectoire lorsque l'écart au plancher est résorbable en une fois) sera de 300 € maximum.

Globalement sur l'ensemble des changements de position, la DRH propose 39 mises en trajectoire à ceux-là s'ajoute une nouvelle mise en trajectoire obtenue en séance par les syndicats.

POSITION II

34 passages en auto et 51 passages au choix sont proposés par la DRH.

POSITION IIIA

88 passages sont proposés par la DRH (dont 64 payants).

Les syndicats obtiennent 8 passages supplémentaires. Ces passages ont nécessité la mise en œuvre du levier

de coup de pouce pour ajuster les salaires des agents concernés au plancher IIIA.

Commentaire FO DEFENSE

FO Défense s'est impliqué de tout son poids dans le scénario pluriannuel (2017-2018-2019) qui devait nous sortir de l'ornière et qui a été sabordé par la DRHMD en 2019. La marche salariale qui existait entre la position IIIA & IIIB est donc au final transférée à la charnière entre les positions II & IIIA. Belle occasion de passer à côté de la cible et de continuer à dévoyer le mécanisme de notation puisqu'il est proposé, au-delà des coups de pouce lorsqu'ils seront budgétairement possibles, d'utiliser préférentiellement le recours à l'APB, la DGA préférant conserver le levier trajectoire pour les passages IIIB.

POSITION IIIB

58 passages proposés par la DRH (dont 32 en trajectoires finales)

Les syndicats obtiennent en CPS :

1 passage supplémentaire en IIIB avec un coup de pouce ;

1 mise en trajectoire ;

4 revalo pour reconnaissance et faciliter le passage lors des prochaines années.

Position IIIBSup

27 passages sont proposés par la DRH (dont 3 en trajectoires finales et au total 23 nécessitent un recalage salarial).

Les syndicats obtiennent :

1 passage en IIIBSup ;

2 signalements.

POSITION IIIC

3 passages sont proposés par la DRH ainsi que 4 mises en trajectoire.

Les syndicats obtiennent :

3 signalements pour l'an prochain ;

4 mises en trajectoires.

COMMISSION AVANCEMENT T-ICT

COEFFICIENT 270

23 passages auto dont 5 au choix sont proposés par la DRH.

Obtenu en CPS :

L'administration a refusé les modifications d'intitulé proposées par les commissaires et a maintenu les changements de coefficient en automatique plutôt que au choix.

Commentaire FO DEFENSE

Cela impacte la date d'effet de la prise de position (automatique= date anniversaire du contrat, au choix=premier janvier) pénalisant les agents pour la durée dans le coefficient.

COEFFICIENT 285

23 passages automatiques

Commentaire FO DEFENSE

Sur les 9 propositions de requalification en passage au choix 9 autres, 5 ont été retenues (au 1er janvier 2019 plutôt qu'à la date anniversaire d'embauche).

COEFFICIENT 305

12 passages proposés par la DRH.

COEFFICIENT 335

30 passages sont proposés par la DRH.

1 cas est discuté mais non accepté par la CPS.

Commentaire FO DEFENSE

FO Défense a soulevé la situation de 8 agents du SIAé (Clermont Ferrand) non retenu pour passage en 335 du fait de leur notation en D la 1ere année d'embauche et ceci malgré des notations A les 2 dernières années. FO Défense

pointe encore du doigt une pratique qu'elle pensait avoir éradiquée et qui consiste à sous noter les nouveaux arrivants. Nous remettons donc l'ouvrage sur le chantier pour démasquer les employeurs indéclicats.

COEFFICIENT 365

14 passages sont proposés par la DRH.

COEFFICIENT 395

2 passages sont proposés par la DRH.



QUESTIONS DIVERSES :

Réunions à venir :

Septembre 2020, CPS recours

Octobre-novembre : CPS bilan

Reprise du GT à partir de septembre sans communication de date.

La DGA affiche l'ambition de pouvoir traiter les avenants avant fin 2020 d'où la tenue de cette CPS en juillet plutôt qu'en septembre et permettre ainsi une mise en paiement des avenants sur l'année.

Commentaire FO DEFENSE

Dans un contexte où les fonctionnaires disposent de tickets mobilité dans leur contexte de parcours professionnel, FO Défense demandé à ce que cela soit envisagé pour les contractuels. La DGA a poussé ce sujet dans le GT-ICT.



Vous avez des questions, merci de les transmettre :

- Aux élus FO Défense du CTR DGA :

Loïc Flipo

loic.flipo@intradef.gouv.fr

EVANS Nathalie

nathalie.evans@intradef.gouv.fr

- Au délégué FO Défense pour la DGA :

Patrice Ortola

dga-fo.delegue-syndical.fct@intradef.gouv.fr

RESISTER – REVENDIQUER - RECONQUERIR





Déclaration Liminaire CPS-ICT

Campagne d'avancement 2020

Le 22 juillet 2020

Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs,

Encore une fois cette année la population des ICT's n'est toujours pas reconnue auprès du Mindef, au travers du budget « évolution de la masse salariale ». Il va falloir une fois de plus, gérer à minima la valeur des AP et les leviers d'évolution de carrière qui impactent celui du salaire.

Les mises en trajectoire et les revalorisations vont une fois de plus être réduites à peau de chagrin alors que ce sont les seuls moyens actuels pour permettre aux ICT et TCT performants une réelle évolution et une reconnaissance de leur travail.

FO Défense rappelle que si la revalorisation est bien le levier naturel pour reconnaître les performances ou accompagner un parcours professionnel, les trajectoires auraient dû être un levier palliatif le temps de rebaser les salaires et d'abonder le budget d'évolution de masse salariale de cette population au bon niveau. Aujourd'hui, faute de niveau suffisant il devient un levier qui prend sur la population (au travers des AP) au bénéfice de quelques têtes de gondole. Nous passons donc à côté de l'objectif.

FO Défense demande que la population soit informée très en amont des budgets alloués pour les différents leviers afin de ne pas être bercée d'illusions que l'on soit nouveau recruté ou avec plus d'ancienneté. Aussi, FO défense demande à ce que la liste des personnels bénéficiaires d'une revalorisation soit présentée en séance.

Cette année du fait des conditions sanitaires, nous arrivons à une situation ubuesque sur certains sites puisque la CPS avancement a lieu en juillet 2020 alors que des ICT's n'ont à ce jour pas passé leur entretien annuel de notation sur l'activité de l'année précédente. Pour eux, la situation 2020 semble définitivement verrouillée. Ils auront beau argumenter auprès de leurs notateurs sur leurs performances 2019, à supposer que l'entretien ait lieu, les dés seront jetés et leur historique de notation potentiellement grevé.

2020 n'échappera pas à la mauvaise pratique installée dans la gestion des ICT's puisque les recours en notation 2019 ne sont pas tous traités alors que la présente CPS traitera des notations 2020. Cela n'est pas acceptable. FO Défense demande fermement que cela change et que les recours en notations soient traités avant la fin de l'année en cours pour que les tableaux de démarrage de la campagne suivante soient exsangues de tout litige. Il en va du respect des agents.

FO Défense rappelle également que le process « avenant » tel qu'il existe encore aujourd'hui ajoute toujours et encore du délai et continue à demander la simplification de ce process. FO Défense trouve décalé, à l'heure où l'on développe la dématérialisation, de ne pas être en capacité de la mettre en place, cela existe pourtant dans le monde des contrats.

La situation pandémique unique vécue au premier trimestre et qui nous a tous touché, aura été le bon prétexte pour que le GT ICT's retourne en hibernation. FO Défense demande une fois de plus que la CPS-ICT se remette au travail de réflexion et que le GT redémarre sans délai et de façon concrète. De

nombreux sujets sont sur la table et attendent des analyses et des solutions (Offset rémunérations T-ICT vs TSEF, Poste N1 tenus par des N2 « démarche Energie DGA », notation C niveau 6, politique gestion agent en fin de carrière, ...).

L'égalité de traitement est un sujet cher à FO Défense qui l'aborde régulièrement en comité social. Aussi FO défense demande que soit examiné les possibilités de tickets mobilité et de supplément familial pour la population des ICT's

FO Défense terminera ces propos liminaires en demandant comment les ICT's qui répondront aux critères (notamment forte implication/mobilisation pendant la crise COVID) vont être concernés par la Prime COVID à l'instar des fonctionnaires.

Merci de votre attention.